

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1498

présenté par

M. Hammouche, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Mathiasin, Mme Benin et M. Berta

-----

### ARTICLE 7

Après la première phrase de l'alinéa 10, insérer la phrase suivante :

« Il présente les propositions relatives à l'accès aux soins des personnes en situation de précarité et confrontées à des inégalités de santé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que soient explicitement pris en compte les populations précaires et éloignées des offres de prévention et de soins dans les diagnostics territoriaux et les projets territoriaux de santé (PTS). Ainsi précisés, les PTS pourraient concourir à la définition d'offres de santé adaptées et à la réduction des inégalités sociales de santé. Les dispositifs types PASS de ville ont déjà été expérimentés sur plusieurs territoires et pourraient par exemple y être intégrés, ainsi que la médiation en santé.